



- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation
- Nombreuses options et renforts

À PARTIR DE :

70€
/ mois

TARIF FAMILLE / ACCOMPAGNANTS

C'est le contrat essentiel des séjours touristiques de longue durée.

Une couverture haut de gamme avec une prise en charge directe des frais médicaux en cas d'accident ou de maladie, à concurrence de 100 % des frais réels, sans limite et sans franchise. Les prestations du volet Assistance-rapatriement couvrent les besoins inhérents aux voyages de longue durée.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
LONG SÉJOUR

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 65 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Assuré principal	Avant 35 ans	Avant 50 ans	Avant 65 ans
Monde entier	70 € / mois	120 € / mois	170 € / mois
USA / Canada	85 € / mois	145 € / mois	205 € / mois
Mon conjoint	Avant 35 ans	Avant 50 ans	Avant 65 ans
Monde entier	55 € / mois	95 € / mois	130 € / mois
USA / Canada	70 € / mois	120 € / mois	165 € / mois
Mon enfant	Avant 15 ans	Avant 25 ans	
Monde entier	30 € / mois	40 € / mois	
USA / Canada	40 € / mois	50 € / mois	

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 € par personne

Extension de la garantie à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

ASSISTANCE SPORTS+ : 10 € par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux.

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification du montant de la garantie jusqu'à **3.000€** au lieu de 2.000€.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à **3.000 €**

infos

• Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré franchise : 15 € Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités	
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels	
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels	
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €	
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels	
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels	
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels	
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple	
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €	
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €	
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 € 	